



## COMITE SYNDICAL

### DELIBERATION N°23-37

L'an deux mille vingt trois à 10h30  
Le 17 octobre, à Chalons à Champagne

Date de convocation	10 octobre 2023
<b>Nombre de délégués:</b>	
● Titulaires	53 Titulaires
● Suppléants	53 Suppléants
● Présents	28 Présents
● Votes par procuration	1 vote par procuration

#### Étaient présents :

M. Farid BESSADI  
M. Philippe CLAUDE  
Mme Raymonde MAHUT (représente M GOSSET)  
M Michel DUFLOX (représente Mme DE MONTGON)  
Mme Marzia DE BONI (représente M HERBILLON)  
Mme Véronique CASTRONOVO  
M. Bernard DEKENS (PV de M PAULET)  
M Jean Claude JACQUEMART  
M Sébastien PAULET  
M. Christian MAGISSON (représente Mme OLIVIER)  
M. Daniel THOMAS (représente M MAUROY)  
M. Emmanuel BAUDART  
M Hervé CORVISIER  
M. Michel LALLEMAND  
M. Yvon HUMBLOT

M. Jean SIMONIN  
M Jean Pierre CORVISIER  
M Alain REUTER  
M. Jean François VALLOIRE  
M. Alain DUPOMMIER  
M. Claude VALDENNAIRE  
M. Alain MOUS (représente M GENGOUX)  
M. Eric GILLARDIN  
M Michel NORMAND  
Mme Valérie WOITIER  
Mme Dominique HUMBERT  
M Benoit JOURDAIN  
Mme Pascale GAILLOT

#### Objet de la délibération :

### PROJET DU PAYS SEDANAIS - INVESTIGATIONS GEOTECHNIQUES – ATTRIBUTION DE MARCHÉ

Résultat du vote
Pour : 29 Contre : 0 Abstention : 0

# COMITE SYNDICAL

## DELIBERATION N°23-37

*Objet de la délibération :*

### PROJET DU PAYS SEDANAIS - INVESTIGATIONS GEOTECHNIQUES – ATTRIBUTION DE MARCHÉ

Dans le cadre du projet protection contre les inondations et restauration écologique du Pays Sedanais, l'EPAMA a publié un marché afin de réaliser des investigations géotechniques en zones rurales et urbaines; notamment aux abords des villes de Sedan et de Glaire.

Le coût de ces investigations a été estimé par la société Egis Eau à 199 000€ HT. Par prudence, l'EPAMA a choisi de publier un appel d'offres ouvert du 4 août au 18 septembre 2023.

Ce marché comporte deux lots :

- Lot 1 : Bassin de Glaire et ZRDC Bouc (estimé à 107 000€ HT)
- Lot 2 : ZRDC Ruz, 4 OH, canal AFS et pièges à embâcles et canal A34 (estimé à 92 000€ HT)

4 offres ont été déposées.

La CAO « Pays Sedanais » du 17 octobre 2023 a attribué le marché à :

- Le lot 1 à la société KOMEA pour 96 747,00 € HT (116 096,40 € TTC)
- Le lot 2 à la société GEOTEC pour 80 669,00€HT (96 802,80 € TTC)

Il est proposé au Conseil Syndical de prendre acte de cette décision d'attribution et d'autoriser le Président à signer le marché avec l'entreprise retenue par la CAO.

**Vu la décision de la CAO du 17/10/2023,  
Ayant entendu l'exposé du Président et après en avoir délibéré,  
Le Comité Syndical :**

- **PREND ACTE** de la décision de la CAO d'attribuer le lot 1 à la société KOMEA pour 96 474,00 € HT et le lot 2 à la société GEOTEC pour 80 669,00 € HT
- **AUTORISE** le Président à signer toutes pièces relatives à ce dossier.



Le Président de l'EPAMA

Bernard LEKENS